



Sans papier qui va se marier et fuir papa

Par **brima**, le **27/11/2008 à 16:03**

salu je prevu de me marier avec ma copine francaise mais a la mairie ils nous retardetn avec des document ,sinon ma copine est enciente de 2 mois ;esque si je fais la declaration de paternite avec elle ,ca me protege dune expulsion?merci

Par **jeetendra**, le **27/11/2008 à 16:47**

bonsoir, prenez contact avec le service juridique du gisti ou de la cimade, vous n'êtes pas à l'abri en cas de contrôle d'une expulsion, également voyez un avocat, cordialement

Par **brima**, le **27/11/2008 à 17:13**

merci de me repondre ,mais en fait jai deja un avocat mais il me dis quil peut rien faire pour moi pour l'instat temps que lenfant nest pas né, mais jai pas envie d'attendre 7 mois ,en plus jai besoin des papier pour pouvoir conduire et amner ma femme a lhospital si jamais elle a des probleme,jai besoin aussi pour trvailler ,afin de bien eduquer mon enfant merci de me donner des tuyau si possible

Par **jeetendra**, le **27/11/2008 à 17:24**

re-bonsoir, prenez votre mal en patience, votre situation est délicate sur le plan juridique, à ce

stade vaut mieux attendre, même une fois l'enfant né vous ne serez plus expulsable, mais la régularisation ne va pas être facile non plus, il a du vous le dire votre avocat à cause de votre situation irrégulière, bonne soirée à vous

Par **brima**, le **27/11/2008** à **17:57**

merci de me repondre cest tres sympa a vous ,c vrai que jarrete pas de me tourner la tete ,je souaite a personne d'etre en situation irreguliere;rnsurtou en plus de ca je suis fortemen ashmatique jose mem pas imaginer si on m'expluse ,pas de vantoline ni unnovaire chez moi